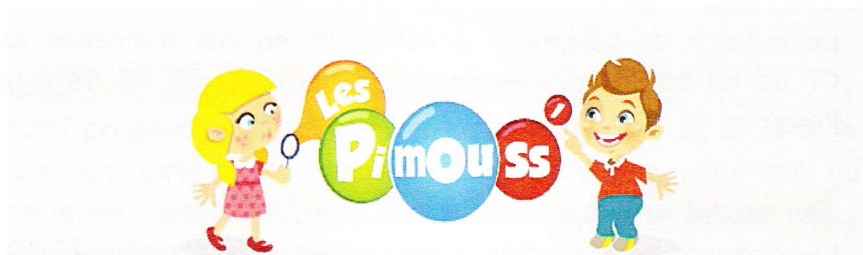




*L'association intercommunale
Familles Rurales du canton de
Mareuil-sur-Lay vous propose sa*

Garderie



Aux Moutiers :
*de 7 h 30 à 8 h 40 et
de 17 h 00 à 19 h 00*

Aux Pineaux :
*de 7 h 15 à 9 h 00 et
de 16 h 45 à 19 h 15*

*Avec le soutien financier des
municipalités des Moutiers,
des Pineaux et de Ste Pexine*

Une garderie pour quoi faire ?

La garderie est un accueil périscolaire pour permettre aux enfants de faire la transition entre le domicile familial et l'école. C'est un lieu où ils pourront jouer, bricoler, dessiner, chanter... au gré des animations qui leur seront proposées. Aucun accompagnement scolaire ne sera assuré mais l'enfant est libre de s'avancer dans ses devoirs s'il le souhaite. **N'hésitez pas à consulter le projet éducatif qui guide nos actions !**

Avec quels horaires et où ?

La garderie se déroule de 7 h 30 à 8 h 40 et de 17 h 00 à 19 h 00 les jours d'école dans la salle polyvalente pour les Moutiers-sur-Lay (dans la salle du théâtre de septembre à décembre 2015) et de 7 h 15 à 9 h 00 et de 16 h 45 à 19 h 15 dans un modulaire situé dans le parc du bourg pour les Pineaux.

Le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence est le 07 85 84 51 66 pour les Moutiers, le 02 51 30 92 48 pour les Pineaux.

Qui prend la responsabilité des enfants ?

Les enfants sont confiés à nos animatrices, Lucrece LECOT et Elisabeth GROLLEAU pour les Moutiers, Angélique LOISEAU et Lauren MAROT pour les Pineaux.

Qui organise la garderie ?

Cette organisation revient à 2 équipes de parents réunies dans l'association Familles Rurales. L'association est présente sur tout le canton de Mareuil-sur-Lay et propose d'autres services : baby-sitting, accueil de loisirs (mercredis, petites vacances et été), club nature, camp de jeunes, ... C'est pourquoi nous vous invitons à adhérer à l'association pour nous soutenir (cotisation annuelle par année civile de 22 € par famille pour 2015 - cette

cotisation sera susceptible d'augmenter pour l'année 2016. Vous bénéficierez ainsi de réductions pour les autres services que nous proposons.

La garderie s'adresse à qui ?

La garderie s'adresse aux enfants inscrits au RPI Les Moutiers/ Les Pineaux ainsi qu'aux enfants des Pineaux scolarisés à Bournezeau. Chaque enfant peut fréquenter chacun des deux accueils périscolaires.

Le petit déjeuner et le goûter

Ils ne sont pas fournis par la garderie mais les enfants peuvent en amener un. La garderie n'est toutefois pas habilitée à recevoir des produits frais.

Comment se calcule votre participation ?

Le tarif proposé (valable jusqu'en juillet 2016) est de 2.48 € de l'heure. Ce tarif tient compte de la réduction adhérent de l'association (*un supplément de 0.80 € par heure vous sera réclamé en cas de non adhésion*).

Les allocataires CAF et MSA bénéficient d'une réduction de 0.50 € par heure qui est déjà déduite du tarif.

Le matin, en arrivant et le soir, en partant, chaque enfant sera « pointé ». Les horaires seront ensuite cumulés au mois et arrondis au quart d'heure supérieur. Une facture sera alors éditée et vous sera adressée tous les mois.

Exemple : Un enfant est venu pendant 5 matins au cours d'un mois de 8 h 17 à 8 h 45.

Le temps de présence de l'enfant au cours du mois est de 28 mn X 5 = 140 mn soit 2 h et 20 mn arrondi à 2 h 30. Le tarif facturé est de 2.5 X 2.48 = 6.20 €.

Facturation

Elle correspond à une période donnée (qui peut être de 10, 15, 20, ... jours en fonction des vacances). Elle s'arrête, en général, le dernier jour d'école du mois en cours et est à régler avant le 15 du mois suivant.

Règlement

Le règlement de la facture peut se faire par prélèvement automatique (merci de nous joindre un R.I.B. pour l'établissement des formalités) chèque bancaire, espèces (merci de faire l'appoint), chèque vacances ou tickets CESU.

Modalités d'inscription

L'inscription au service se déroule dans les locaux et aux horaires de la garderie. Une fiche d'inscription sera à compléter et à signer en début d'année civile ou en début d'année scolaire pour les nouvelles familles.

Pièces à rassembler

- Fiche sanitaire jointe complétée recto verso avec la photocopie des pages vaccinations du carnet de santé.
- Règlement intérieur signé en double exemplaire

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Auprès de Emmanuelle GAUTRON : 02 51 28 04 01

Auprès de Angélique CAQUINEAU : 06 68 93 65 93

Auprès de Virginie HERLIN : 02 51 28 20 28

Auprès de Franck DELAUDAUD : 06 78 80 11 16